

Dépôt : 06.10.2025
Traitement Bureau CDV : 06.10.2025
Développement/Urgence : NON/OUI
Délai de réponse : 06.01.2026

Motion de Moutier à Venir intitulée : « Elèves prévôtois au Gymnase de Bienne »

Titre

Elèves prévôtois au gymnase de Bienne, la situation n'est pas claire pour les parents et les enseignants

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de communiquer dans les plus brefs délais avec les enseignants et les parents au moyen d'un courrier postal ou électronique ne contenant que cette information que l'admission des élèves de Moutier au Gymnase du Jura bernois n'est pas une situation de court terme transitoire mais bien d'une convention entre trois cantons

Développement

Les élèves de Moutier pourront toujours choisir le Gymnase de Jura Bernois et de Bienne pour leurs études.

Cette disposition est réglée par une convention BEJUNE qui permet aux étudiants d'aller dans un établissement hors de leur canton si celui-ci est plus proche. C'est le cas pour Moutier par rapport au Gymnase du Jura-Bernois et cette situation n'est pas une période de transition en raison du transfert.

Beaucoup de Prévôtois ne semblent pas au clair sur ces dispositions.

Lors d'une séance pour les parents d'élève de 8h à la Societ'halle le 18 septembre, à la suite d'une question, une information inexacte sur ce sujet a été donnée aux parents d'élèves. Un rectificatif a été envoyé par courriel par la suite mais il n'est pas certain que tout le monde a vu cette information parmi d'autres.

Les informations correctes figurent dans le guide de transfert mais elles n'ont certainement pas été lues ou comprises.

Cette situation d'incertitude n'est pas bonne pour les parents d'élèves et il faut la corriger.

Urgence

L'urgence est demandée.

Motif : Il est urgent de donner les bonnes informations aux enseignants et aux parents d'élèves

Moutier, le 6 octobre 2025

Signature (s) :

Moutier à Venir, M. Francis Pellaton, 1^{er} signataire (2)

Mme Maryline Schnegg